



Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire

Séance du jeudi 19 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le jeudi dix-neuf juin, à dix-huit heures, les délégués du conseil de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay se sont réunis à la Salle des Fêtes de Luçay-le-Mâle sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 13 juin 2014

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN (Ecueillé)
- M. William GUIMPIER, Mme Catherine BARANGER (Faverolles)
- M. Alain MOREAU, M. Georges BIDEAUX (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON, Mme Marinette HUET (Géhée)
- Mme Sophie GUERIN, M. Philippe KOCHER (Heugnes)
- Mme Lydie CROUZET, M. Pascal CHAUVEAU (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD, Mme Bernadette COUTANT (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux)
- M. Jean-Claude PENIN (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, M. Alain RAVOY, M. Gilles BRANCHOUX (Valençay)
- M. Christian JACQUIN, Mme Annick BROSSIER (La Vernelle)
- M. Michel MAYE (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU, M. Jean-Florent PINAULT (Villegouin)
- M. Patrick MALET, Mme Liliane REMONDIERE (Villentrois)

Avaient donné pouvoir :

- M. Denis LOGIE (Pellevoisin) à M. Gérard SAUGET
- M. Alex CHIPAULT (Préaux) à M. Guy LEVEQUE
- Mme Josette DEBRAIS (Valençay) à M. Claude DOUCET
- Mme Marie-France MARTINEAU (Valençay) à M. Gilles BRANCHOUX
- M. Jean-Jacques REIGNIER (Valençay) à M. Bruno TAILLANDIER
- M. Joël RETY (Veuil) à M. Michel MAYE

FONCTIONNEMENT

N° 2014/91

Modification de l'ordre du jour

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la modification de l'ordre du jour suivante :

SUPPRESSION DE DOSSIERS

n°	Thématique	Objet
14.	Tourisme	Convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme du Pays de Valençay

AJOUT DE DOSSIERS

n°	Thématique	Objet
19.	Personnel	Convention de détachement d'un agent affecté au service de gestion des déchets
20.	Personnel	Détermination du taux de promotion d'avancement de grade des agents
21.	Personnel	Modalités d'application des jours d'autorisation d'absence
22.	Budget – Finances	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
23.	Aménagement du territoire	Motion dénonçant les modalités de mise en place des bassins de vie par la Région
24.	Aménagement numérique du territoire	Motion dénonçant le projet de suppression des départements et de fusion des régions

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour telle que présentée précédemment.

INSTITUTION

N° 2014/92

Approbation des comptes rendus du conseil communautaire des 19 février, 14 et 24 avril 2014

En l'absence de remarques, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les comptes rendus du conseil communautaire des 19 février, 14 et 24 avril 2014.

INSTITUTION

N° 2014/93

Désignation des délégués au sein du groupement d'employeurs Gâtine Football

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Désigne** Madame Annick BROSSIER et Messieurs Alain RAVOY et Pascal CHAUVEAU délégués titulaires au conseil d'administration du groupement d'employeurs Gâtine Football,
- **Désigne** Messieurs Michel MAYE, Claude DOUCET et Alain REUILLON délégués suppléants au conseil d'administration du groupement d'employeurs Gâtine Football,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INSTITUTION

N° 2014/94

Constitution de la liste de commissaires pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs

Le Président rappelle que le 1 de l'article 1650 A du Code Général des Impôts prévoit la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) pour les EPCI à fiscalité unique. En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des Impôts, cette commission se substitue de plein droit à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Le Président soumet la liste de 40 personnes constituées par les différentes communes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide** de proposer la liste suivante de 19 commissaires titulaires :

Membres titulaires proposés	Adresse
M. Jean-Noël BOURBON	1, Le Bois Franc – 36240 ECUEILLE
Mme Catherine BARANGER	La Grande Métairie – 36360 FAVEROLLES
M. Georges BIDEAUX	La Tiercerie – 13, rue de Varennes – 36600 FONTGUENAND
Mme Christine-Renée HUOT	Les Bordâches – 36180 FREDILLE
M. Marius CLOUE	Les Iles – 36240 GEHEE

Membres titulaires proposés	Adresse (suite)
Mme Ginette AUDRAN	Le Champ de Ceux - 36180 HEUGNES
M. Michel BONNEAU	7, Le Marchais - 36240 JEU-MALOCHE
M. Michel MENARD	2, route de Baudres - 36600 LANGE
M. Marcel DECOURTIEUX	26, rue René Martin - 36360 LUCAY-LE-MALE
M. Francis COUTURIER	Le Puits de Saray - 36600 LYE
M. Jacques TAIMIOT	5, La Biaiserie - 36180 PELLEVOISIN
M. Guy LEVEQUE	Bellevue - 36240 PREAUX
M. Nicolas COUSIN	4, Le Puits Saint Genou - 36180 SELLES-SUR-NAHON
M. Claude DOUCET	Bréviandes - 36600 VALENCAY
Mme Renée DUPUIS	43, route de Valençay - 36600 LA VERNELLE
M. Michel MAYE	14, Le Haut Ray - 36600 VEUIL
M. Jean-Claude GARRIVET	9, rue de l'Eglise - 36600 VICQ-SUR-NAHON
M. Patrick THIBAUT	19, rue du 8 Mai 1945 - 36500 VILLEGOUIN
M. Patrick MALET	3, La Rivière - 36600 LYE

- **Décide** de proposer la liste suivante de 19 commissaires suppléants :

Membres suppléants proposés	Adresse
M. Michel LAURENT	41, rue de la Gare - 36240 ECUEILLE
M. William GUIMPIER	Micq - 36360 FAVEROLLES
M. Serge LECLAIR	Le Bois Gaultier - 36600 FONTGUENAND
Mme Jacqueline PENIN	Les Petites Maisons - 36180 FREDILLE
M. Daniel MERLET	6, route de Pellevoisin - 36240 GEHEE
Mme Marcelle BAUGER	6, rue de la Forge - 36180 HEUGNES
M. Ludovic MORANGE	6, Le Prieuré - 36240 JEU-MALOCHE
M. Philippe BETEMPS	La Garde - 36600 LANGE
Mme Claude ACHART	Nuisance - 36360 LUCAY-LE-MALE
M. Francis JOURDAIN	Les Moreaux - 36600 LYE
M. Claude ROUX	45, avenue de la République - 36180 PELLEVOISIN
M. Robert SOUVERAIN	La Maison Neuve - 36240 PREAUX
M. Jacky BERTRAND	Le Pernod - 36180 SELLES-SUR-NAHON
M. Alain SICAUT	21 rue de l'Hermitage - 36600 VALENCAY
M. Michel CHRETIEN	1, La Petite Vernelle - 36600 LA VERNELLE
M. Joël RETY	2, rue de la Scierie - 36600 VEUIL
M. Daniel TROUVE	45, route de Valençay - 36600 VICQ-SUR-NAHON
M. Joël BEAUDOIN	Château Gaillard - 36500 VILLEGOUIN
Mme Liliane REMONDIERE	5, rue Benjamin Rabier - 36600 VILLENTOIS

- **Décide** de proposer la liste suivante de commissaires extérieurs à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay :

Membre titulaire proposé	Adresse
M. Guy JULO	26, rue Nationale - 36210 POULAINES
Membre suppléant proposé	Adresse
Mme Véronique WILLERON	2, place Saint Jean - 36210 VARENNES-SUR-FOUZON

Cette liste sera transmise à l'Administrateur Général des Finances Publiques par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Mise en place du droit à la formation des élus

Le Président propose que chaque élu puisse bénéficier, pour la durée de son mandat, des droits à la formation selon ses souhaits, à la condition que l'organisme soit agréé par le Ministère de l'Intérieur.

Les thèmes privilégiés, mais non exhaustifs, pourraient être :

- les fondamentaux de l'action publique locale,
- les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions,
- les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...),
- le statut de l'élu local.

Pour mémoire, le Président rappelle qu'une ligne de crédit de 5 000 € a été ouverte au budget.

Il demande si ces modalités de mise en œuvre conviennent aux délégués.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les modalités de mise en œuvre du droit à la formation des élus, telles que présentées par le Président, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

BUDGET – FINANCES

N° 2014/96 A 116

Demande de subvention 2014

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire a attribué les subventions suivantes :

	2013	2014		
Crédits ouverts	163 000 €	210 000 €		
	Montant attribué	Montant demandé	Proposition du Bureau	Montant attribué
Développement économique	40 549,00 €	32 883,54 €	31 883,54 €	31 883,54 €
Indre Initiative (convention 2011 à 2013) - Valençay	3 049,00 €	3 049,00 €	3 049,00 €	3 049,00 €
Indre Initiative - Ecueillé		4 573,00 €	4 573,00 €	4 573,00 €
Indre Initiative - Ecueillé - Cap'Jeunes		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Indre Initiative - Ecueillé - Cap'Agri		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Mission Locale Jeunes - territoire de Valençay	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Mission Locale Jeunes - territoire d'Ecueillé		761,54 €	761,54 €	761,54 €
CIVAM - Diversification des moyens d'actions pour développer les circuits courts		6 925,00 €		
CIVAM - Développer les dynamiques agro-écologiques en Boischaud Nord	9 500,00 €	2 320,00 €	9 500,00 €	9 500,00 €
CIVAM - Organisation des évènements agritouristiques		1 255,00 €		
Assoc. Dével. Prom. Vins et Fromages de Valençay	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Syndicat des Vins de Valençay - Subvention exceptionnelle - 10ème anniversaire	10 000,00 €			
Comice Agricole - Subvention exceptionnelle	7 000,00 €			
Tourisme	73 200,00 €	110 000,00 €	72 200,00 €	72 200,00 €
Office de tourisme - Fonctionnement	70 000,00 €	110 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Syndicat d'Initiative de Pellevoisin - subvention exceptionnelle Retour à la Vapeur	1 000,00 €			
Association des Amis du Musée de l'Automobile	2 200,00 €	Demandé sans montant	2 200,00 €	2 200,00 €
Culture, sports, loisirs	34 774,92 €	69 267,00 €	70 767,00 €	70 567,00 €
Joyeuse Valencéenne	5 472,42 €		enveloppe à affiner :	
Fanfare de LUCAY	4 820,02 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Musique de LYE	4 763,63 €			
Réveil Vernellois	3 118,85 €			
Société Musicale Ecueilloise (période de janvier à août 2014)		9 603,00 €	9 603,00 €	9 603,00 €
Société Musicale Ecueilloise (période de septembre 2014 à juin 2015)		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
société Musicale Ecueilloise (subvention exceptionnelle)		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Union Musicale de Pellevoisin	2 000,00 €	1 564,00 €	1 564,00 €	1 564,00 €
Les Amis de Benjamin Rabier	1 000,00 €	Demandé sans montant	1 000,00 €	1 000,00 €
FFN 36 - Opération Nager Grandeur Nature	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Vélo Club Châtillonnais	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association Sportive Collège VALENÇAY	600,00 €	Demandé sans montant. Sollicite une augmentation de la subvention	700,00 €	700,00 €
Agent comptable collège - Voyage	700,00 €	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Groupe d'employeurs Gâtine Football	1 140,00 €			
US La Française	2 800,00 €			
La Vicquoise	1 080,00 €	7 400,00 €	7 400,00 €	7 400,00 €
US Luçay	1 200,00 €			
AS Lye	1 180,00 €			
Association Vitibulles		400,00 €	200,00 €	0,00 €
Judo Club Ecueillois		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Arts Berry Touraine		600,00 €	600,00 €	600,00 €
Ecurie Berrichonne		2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Autres	8 632,00 €	15 854,66 €	9 640,00 €	9 640,00 €
C.O.S. Personnel Ville de Valençay	4 632,00 €	6 640,00 €	6 640,00 €	6 640,00 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	2 000,00 €	9 214,66 €	2 000,00 €	2 000,00 €
BIP TV	2 000,00 €	Demandé sans montant	1 000,00 €	1 000,00 €
Médecins du Monde		Demandé sans montant	- €	0,00 €

Modalités de reversement de fiscalité aux communes

Dans le cadre de la répartition du produit de la fiscalité professionnelle entre les communes membres, le Président indique qu'il convient de définir les modalités de versement aux communes concernées. Il propose que le reversement soit effectué :

- chaque semestre par moitié pour l'ensemble des communes, sauf Valençay,
- chaque trimestre par quart pour la commune de Valençay.

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve les modalités de reversement des attributions de compensation de la Communauté de Communes aux communes membres, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Le Président fait lecture de la note d'information adressée par l'Association des Maires de France.

« L'AMF interpelle solennellement le Gouvernement pour qu'il prenne pleinement conscience des difficultés qu'auront les collectivités à mettre en œuvre le plan d'économies et qu'il mesure l'impact de cet effort sur la population et sur l'économie nationale. Les collectivités locales et particulièrement celles du bloc communal sont déterminées à contribuer au redressement des comptes publics et à participer de manière constructive aux réformes annoncées par l'Etat pour accompagner l'effort d'économies. Mais il est nécessaire que leur contribution s'accompagne d'un changement complet dans leurs relations avec l'Etat, fondé sur trois axes :

- *un réexamen de ce dispositif insoutenable pour les collectivités,*
- *l'arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,*
- *la réunion urgente d'une instance de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales dans un rapport de respect et de confiance mutuels. »*

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la motion jointe à la présente délibération.

Abattoir : renouvellement du contrat d'un agent d'abattage

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide** de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2014,
- **Fixe** la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 330 majoré 316,
- **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Mise en place de la journée de solidarité

A l'unanimité, le conseil communautaire dit que la journée de solidarité sera accomplie par la réalisation de sept heures supplémentaires dans les conditions énoncées par le Président, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Convention de détachement d'un agent affecté au service de gestion des déchets

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Accepte** le détachement auprès de la société SITA Centre Ouest de l'agent titulaire affecté au service de gestion des déchets à compter du 1^{er} août 2014, pour une durée maximale de 17 mois,

- **Autorise** le Président à signer la convention tripartite régissant les conditions du détachement entre la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, l'agent concerné et la société SITA Centre Ouest et tout document relatif à ce dossier.

La convention sera transmise au Comité Administratif Paritaire pour information.

PERSONNEL

N° 2014/122

Détermination du taux de promotion d'avancement de grade des agents

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de fixer à 100% le taux pour la procédure d'avancement de grade à l'ensemble des cadres d'emploi et des grades de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2014/123

Modalités de cession du bâtiment BECCA VIN-LEPAGE à Lye (crédit-bail)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Décide** de vendre à Messieurs Claude BACCAVIN et Franck LEPAGE ou toutes personnes morales de substitution ou à qui ils pourraient se substituer les parcelles AC n°534 et AC n°569 pour la somme de 10 €,
- **Demande** que la publicité foncière du transfert du bien cadastré AC n°532 à Lye de la Communauté de Communes du Pays de Valençay à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay soit effectuée simultanément à la vente dudit bien à la SARL BECCA VIN-LEPAGE,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

N° 2014/124

Présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Dit** que le document présenté ne montre apparemment pas d'incohérence avec les données dont le conseil a actuellement connaissance,
- **Emet** cependant une réserve sur le projet transmis tant que la trame verte et bleue ainsi que l'état initial de l'environnement du SCoT en cours sur le territoire ne sont pas réalisés,
- **Déplore** que la consultation à l'échelle des bassins de vie rende moins cohérent le travail à réaliser sur les continuités écologiques.

MUSEE DE L'AUTOMOBILE

N° 2014/125

Adhésion à l'Association des Musées Automobiles de France et de la Locomotion

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion à l'Association des Musées Automobiles de France et de la Locomotion pour un montant de 350 €, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

MUSEE DE L'AUTOMOBILE

N° 2014/126

Convention de partenariat : délégation de signature au Président

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de déléguer au Président la signature des conventions tarifaires pour le Musée de l'Automobile, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

DIVERS

N° 2014/127

Adhésion à la Fondation du Patrimoine

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, et autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Motion dénonçant le projet de suppression des départements et de fusion des régions

Vu la motion votée à l'unanimité par les Maires adhérents de l'Association des Maires de l'Indre et de l'Union Départementale des Maires Ruraux de France réunis le 2 juin 2014 concernant le projet de réforme territoriale soumis au parlement par le Gouvernement,

Considérant que ce projet prévoit la fusion de la Région Centre avec deux autres régions et prescrit de supprimer les conseils généraux en 2021 après les avoir vidés dès 2015 d'une importante partie de leurs compétences,

Considérant que les conséquences de ce démantèlement de nos institutions locales sont très inquiétantes pour la prise en compte des besoins de nos territoires, en particulier ruraux, pour le maintien des services de proximité dus à nos habitants,

Considérant que l'obligation de fusionner les communautés de communes afin d'atteindre un seuil de population de 20 000 habitants en 2017 sera un pas de plus vers la dévitalisation des compétences des conseils municipaux et une étape de plus vers la suppression de l'échelon communal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Exprime** sa grande inquiétude, son désaccord sur ce projet de réforme imposé par le Gouvernement, sans la moindre concertation avec les élus locaux,
- **Approuve** la motion jointe à la présente délibération.

Motion dénonçant les modalités de mise en place des bassins de vie par la Région

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **Dénonce** l'éclatement du Pays en trois bassins de vie distincts et ses conséquences, notamment la division opérationnelle,
- **Réaffirme** la singularité du territoire qui a permis de faire des petites villes de véritables chevilles ouvrières qui maillent l'espace, interfaces entre différents territoires plus urbains, ainsi que le droit à la campagne d'affirmer sa propre organisation,
- **Demande** l'unité du territoire en tant que bassin de vie opérationnel pertinent,
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.